

Parrainez et GAGNEZ JUSQU'À 100€*

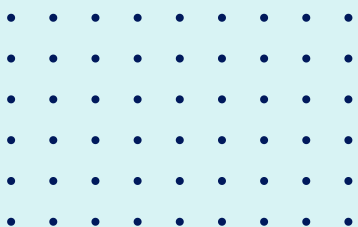


RECOMMANDEZ L'ANDRH À VOS PROCHES !

Vous souhaitez faire profiter votre entourage d'un accès exclusif à nos contenus et services sur l'actualité RH et intégrer un réseau influent de +5600 membres ?

4 ÉTAPES POUR PARRAINER

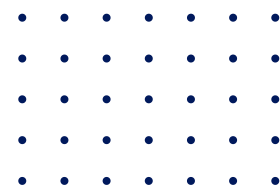
1. Je me connecte sur mon profil adhérent et je clique sur "Recommander l'ANDRH".
2. J'envoie mes invitations par e-mail ou je partage mon lien de parrainage sur mon profil LinkedIn.
3. À chaque parrainage, 20€ sont crédités sur ma cagnotte (dans la limite de 100€/an).
4. Chaque filleul reçoit 20€, applicables uniquement sur les droits d'entrées.



andrh
Anticiper Partager Inspirer

QUELLES SONT LES CONDITIONS ? *

- Le **parrain** doit être adhérent de l'ANDRH à jour de cotisation.
- Le **filleul** doit être primo adhérent (tarifs Professionnel RH et Expert RH uniquement).
- Les adhérents via un "PACK entreprise" et les étudiants ne sont pas éligibles au parrainage.



* voir les conditions détaillées dans le [règlement](#) sur notre site